

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 16 FÉVRIER 2023

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h35'.

M. Irwin GUCKEL et M^{me} Anne THANS-DEBRUGE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **50** membres assistent à la séance.

Présents :

M. Mustafa BAGCI (PS), M^{me} Astrid BASTIN (Les Engagés-CSP), M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M. Thomas CIALONE (MR), M^{me} Deborah COLOMBINI (PS), M^{me} Catharina CRAEN (PTB), M^{me} Aline de BARROS (ECOLO), M. Alain DECERF (PS), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Hajib EL HAJJAJI (ECOLO), M. Serge ERNST (Les Engagés-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M^{me} Katty FIRQUET (MR), M^{me} Nathalie FRANÇOIS (ECOLO), M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M^{me} Isabelle GRAINDORGE (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M^{me} Isabelle HUMBLET (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M^{me} Catherine LACOMBLE (PTB), M^{me} Caroline LEBEAU (ECOLO), M. Jean-Denis LEJEUNE (Les Engagés-CSP), M. Luc LEJEUNE (Les Engagés-CSP), M. Roland LÉONARD (PS), M^{me} Valérie LUX (MR), M. Marc MAGNERY (ECOLO), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M^{me} Marie MONVILLE (Les Engagés-CSP), M^{me} Assia MOUKKAS (ECOLO), M^{me} Sabine NANDRIN (MR), M^{me} Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Alfred OSSEMANN (SP), M. Grégory PIRON (PTB), M. Rafik RASSAA (PTB), M^{me} Carine RENSON (PS), M^{me} Vinciane SOHET (PS), M^{me} Anne THANS-DEBRUGE (MR), M^{me} Victoria VANDEBERG (MR), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO), M^{me} Daphné WISLEZ (ECOLO).

Excusés :

M^{me} Sandrina GAILLARD (ECOLO), M. Daniel MÜLLER (PFF-MR), M^{me} Isabelle SAMEDI (ECOLO), M^{me} Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (Les Engagés-CSP), M^{me} Odette THREINEN (ECOLO).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023.
2. Questions d'actualité :
 - 2.1. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux actions concrètes portées par l'institution provinciale en faveur des victimes des séismes en Turquie et en Syrie.
(Document 22-23/A09)
 - 2.2. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'initiative de la Province en matière de cartographie aérienne thermique et de géothermie.
(Document 22-23/A10)
3. Amendement budgétaire : Soutien aux agents provinciaux face à la crise énergétique.
(Document 22-23/AB/03) – 2^e Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
4. Désignation au 1^{er} janvier 2023 d'un nouveau receveur spécial des recettes pour l'actuel compte « Affaires culturelles, Médiathèque, éducation permanente » (futur compte de l'entité « Pépinière et exploratoire » du Site de Bavière).
(Document 22-23/132) – 2^e Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
5. Amendement budgétaire : Augmentation des dépenses sociales à la HEPL face à l'explosion de la précarité étudiante.
(Document 22-23/AB/04) – 3^e Commission (Enseignement – Formation – Transition numérique)
6. Amendement budgétaire : Distribution de gourdes aux agents provinciaux.
(Document 22-23/AB/05) – 4^e Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)
7. Amendement budgétaire : Audit des cours de récréation des écoles provinciales.
(Document 22-23/AB/06) – 4^e Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)
8. Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.
(Document 22-23/133) – 4^e Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)
9. Amendement budgétaire : Modification de la taxe sur les agences bancaires.
(Document 22-23/AB/07) – 5^e Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
10. Réintégration dans le circuit administratif de la Mosquée FATIH de Saint-Nicolas – Avis favorable.
(Document 22-23/134) – 5^e Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
11. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023.

Séance à huis clos

12. Désignation d'un(e) directeur(trice) du département Sciences économiques et juridiques à la Haute École de la Province de Liège.
(Document 22-23/131) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l'Assemblée que se trouvent sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour comprenant les questions d'actualité.

Il rappelle qu'au terme de la séance publique, se tient une séance à huis clos qui porte sur un dossier.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023 :

« Séance publique

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Victoria VANDEBERG et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h35'.*
- *48 membres y assistent.*
- *Monsieur le Gouverneur et Monsieur le Directeur général provincial assistent à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022.*
- *L'Assemblée entend les réponses du Collège provincial aux questions d'actualité reprises sous les documents 22-23/A07 et A08.*
- *Les amendements budgétaires 22-23/AB/01 et AB/02 sont rejetés.*
- *L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents 22-23/123, 125 et 127.*
- *L'Assemblée adopte les documents 22-23/128 à 130.*
- *Le Conseil provincial prend acte du document 22-23/126.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre est approuvé.*
- *La séance publique est levée à 17h20'.*

En séance à huis clos,

L'Assemblée a procédé :

- *à la nomination, par voie de promotion, de Monsieur Thomas ROLAND, en qualité de Directeur au cadre organique provincial, pour le Département de la Santé et des Affaires sociales, à dater du 1^{er} février 2023 (document 22-23/124). »*

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

DOCUMENT 22-23/A09 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AUX ACTIONS CONCRÈTES PORTÉES PAR L'INSTITUTION PROVINCIALE EN FAVEUR DES VICTIMES DES SÉISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE.

DOCUMENT 22-23/A10 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À L'INITIATIVE DE LA PROVINCE EN MATIÈRE DE CARTOGRAPHIE AÉRIENNE THERMIQUE ET DE GÉOTHERMIE.

M. le Président rappelle que, conformément au ROI du Conseil provincial, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant.

Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse.

À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial, développe sa question référencée 22-23/A09 à la tribune.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, intervient à la tribune.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial, développe sa question référencée 22-23/A10 à la tribune.

M. André DENIS, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial, intervient à la tribune.

5. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

DOCUMENT 22-23/AB/03 : AMENDEMENT BUDGÉTAIRE : SOUTIEN AUX AGENTS PROVINCIAUX FACE À LA CRISE ÉNERGETIQUE.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/AB/03 a été soumis à l'examen de la 2^e Commission.

M. Mustafa BAGCI, Premier Vice-Président, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2^e Commission, laquelle invite l'Assemblée à ne pas l'adopter par 1 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR
- Vote contre : le groupe PTB
- S'abstiennent : le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

DOCUMENT 22-23/132 : DÉSIGNATION AU 1^{ER} JANVIER 2023 D'UN NOUVEAU RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES POUR L'ACTUEL COMPTE « AFFAIRES CULTURELLES, MÉDIATHÈQUE, ÉDUCATION PERMANENTE » (FUTUR COMPTE DE L'ENTITÉ « PÉPINIÈRE ET EXPLORATOIRE » DU SITE DE BAVIÈRE).

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/132 a été soumis à l'examen de la 2^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 2^e Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^e Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution du 21 mars 2016 désignant Madame Karine DEMY, à partir du 1^{er} juillet 2016, en qualité de receveur spécial des recettes au Service des « Affaires culturelles, Médiathèque, éducation permanente » ;

Considérant que le Département Culture souhaitant redéfinir la gestion des recettes décentralisées du Secteur, les Services du directeur financier provincial demandent la désignation, sur proposition de la Direction dudit Département, de Monsieur Michel NOLLET en qualité de receveur spécial des recettes du compte des « Affaires culturelles, Médiathèque, éducation permanente » (qui sera le futur compte de l'entité « Pépinière et exploratoire » du Site de Bavière) à dater du 1^{er} janvier 2023, en remplacement de Madame DEMY précitée ;

Considérant qu'un compte de fin de gestion arrêté au 31 décembre 2022 sera transmis à la Cour des Comptes afin qu'elle puisse statuer pour accorder la décharge à Madame DEMY, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – À dater du 1^{er} janvier 2023, Monsieur Michel NOLLET est désigné en qualité de receveur spécial des recettes du compte des « Affaires culturelles, Médiathèque, éducation permanente » (qui sera le futur compte de l'entité « Pépinière et exploratoire » du Site de Bavière) ;

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressé, pour lui servir de titre, à sa Direction, à la S.A. Belfius Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 16 février 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/AB/04 : AMENDEMENT BUDGÉTAIRE : AUGMENTATION DES DÉPENSES SOCIALES À LA HEPL FACE À L'EXPLOSION DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/AB/04 a été soumis à l'examen de la 3^e Commission.

M^{me} Deborah COLOMBINI, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^e Commission, laquelle invite l'Assemblée à ne pas l'adopter par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR
- Vote contre : le groupe PTB
- S'abstiennent : le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

DOCUMENT 22-23/AB/05 : AMENDEMENT BUDGÉTAIRE : DISTRIBUTION DE GOURDES AUX AGENTS PROVINCIAUX.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/AB/05 a été soumis à l'examen de la 4^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^e Commission invite l'Assemblée à ne pas l'adopter par 1 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR
- Vote contre : le groupe ECOLO
- S'abstiennent : le groupe PTB et le groupe Les Engagés-CSP

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

DOCUMENT 22-23/AB/06 : AMENDEMENT BUDGÉTAIRE : AUDIT DES COURS DE RÉCRÉATION DES ÉCOLES PROVINCIALES.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/AB/06 a été soumis à l'examen de la 4^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^e Commission invite l'Assemblée à ne pas l'adopter par 1 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR
- Votent contre : le groupe ECOLO et le groupe PTB
- S'abstient : le groupe Les Engagés-CSP

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

DOCUMENT 22-23/133 : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 144.000,00 EUROS HORS T.V.A.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/133 a été soumis à l'examen de la 4^e Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M^{me} Vinciane SOHET, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4^e Commission, laquelle invite l'Assemblée à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution du 31 janvier 2019 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu les tableaux ci-joints établis à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L2222-2 ;

Sur proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux établis pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

En séance à Liège, le 16 février 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

 Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 144.000,00€ hors T.V.A.						
Période du 01/10/2022 au 31/12/2022						
GED	Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
2022-07086	04/11/2022	Bâtiment rue Fond Saint-Servais 12-14	Entretien préventif et dépannage d'un ascenseur « Ascelec Orona » pour une durée de 10 ans	SA ORONA	14.950,00 €	104/B001-05-04/613305
2022-07034	14/10/2022	Ecole Polytechnique de Huy	Remplacement des chaudières du bâtiment SITTEL	SRL ALTHEAS de Thimister	78.762,59 €	735/24800/273000
2022-07350	21/10/2022	HEPL site Gloesener	Climatisation du local serveur du 2 ^{ème} étage aile « Est » bloc 6	SRL K.W.J de Grivegnée	14.811,00 €	741/27900/273000
2022-07135	04/11/2022	IPES Hesbaye	Câblage informatique des systèmes Wifi	SA CABLE ET NETWORK de Huy	113.894,90 €	700/25700/273000 700/25500/273000
2022-07818	18/11/2022	Site de Bavière	Travaux de ferronneries, menuiseries et peintures pour parfaire la construction d'un Pôle des savoirs et d'une pépinière d'Entreprise	SA LAMELEC de Bomal	59.964,93 €	767/B003-05-01/273000
2022-08199	18/11/2022	Château de Jehay	Remplacement de la chaudière des dépendances	SRL CHAUFFAGE LERUSE-HOLLANG	18.752,58 €	104/77200/270105
2022-07410	25/11/2022	Ruisseau du Gobry à Esneux et Sprimont	Travaux de réparation et d'aménagement du ruisseau « de Gobry » à Esneux/Sprimont	SA Entreprises J. LEGROS	30.164,00 €	484/99484/276000
2022-07833	25/11/2022	Ruisseau « du Boé » à Hamoir	Travaux de réparation et d'aménagement du ruisseau « du Boé » à Hamoir	COMUREX de Francorchamps	36.652,00 €	484/99484/276000
2022-07875	25/11/2022	Ruisseau « Pouhon de Lorcé » sur la commune de Stoumont	Travaux de réparation et d'aménagement du ruisseau du « Pouhon de Lorcé », commune de Stoumont	COMUREX de Francorchamps	17.899,00 €	484/99484/276000
2022-08173	25/11/2022	IPES Verviers	Remplacement de la toiture de la machinerie ascenseur du bâtiment 1	SA ISOTOIT-ISOPLAST de Tilleur	11.361,00 €	104/25600/270105

2022-07099	02/12/2022	Quartier Saint-Laurent	Réalisation des études de techniques spéciales HVAC	SA BUREAU D'ETUDES PIERRE BERGER	47.650,00 €	104/11000/612400
2022-08198	02/12/2022	HEPL site du Barbou	Sécurisation incendie	SA MENUISERIE KEPPENNE de Oreye	53.256,86 €	741/28100/273000
2022-08453	02/12/2022	IPES Seraing site d'Ougrée	Ventilation de la salle d'études	SRL LEJEUNE VENTILATION de Petit-Rechain	32.093,07 €	735/25010/273000
2022-08197	09/12/2022	Ruisseau de Lembrée, Aywaille	Travaux de réparation et d'aménagement du ruisseau de Lembrée, n° 12-47 à Aywaille	SA Entreprises J. LEGROS	43.618,00 €	484/99484/276000
2022-08312	09/12/2022	Ruisseau « Grand Mont », Stoumont	Travaux de réparation et d'aménagement du ruisseau « de Grand Mont »	COMUREX de Francorchamps	19.191,00 €	484/99484/276000
2022-08728	09/12/2022	Ecole Polytechnique de Huy	Aménagement des abords à la sortie de secours du sous-sol côté quai	SRL THOMASSEN ET FILS de Visé	70.089,50 €	735/24800/273000
2022-08831	09/12/2022	Domaine Provincial de Wégimont	Mise en place de clôtures de sécurisation du camping	SRL EUROFENCING de Limbourg	58.761,50 €	760/71000/273000
2022-08892	09/12/2022	Ecole Polytechnique de Seraing	Rénovation de l'installation électrique des ateliers	SA NC+ de Welkenraedt	108.004,18 €	735/25400/273000
2022-08962	09/12/2022	Château de Jehay	Remplacement de clôtures, de deux barrières et d'un portillon	SRL HARDY ELAGAGE d'Oupeye	14.000,00 €	771/77200/273000
2022-09046	09/12/2022	Ecole Polytechnique de Verviers	Installation d'un système de détection incendie	SA CHARLIER NUMELEC de Fléron	42.058,80 €	735/25500/273000
2022-08329	16/12/2022	Caserne de Saive	Mise en conformité incendie du bloc D	SA MENUISERIE KEPPENNE de Oreye SRL ENTREPRISE SERVAIS de Louveigné	58.669,65 € 79.883,72 €	124/B016-05-25/273000
2022-08896	16/12/2022	IPES Hesbaye - Site rue de Sélys	Rénovation et isolation thermique des pavillons classes et éducateurs	SRL TYCHON FRERES de La Calamine SA FARIBOIS de Waimes	83.390,80 € 103.121,11 €	735/25700/273000
2022-08918	16/12/2022	IPES Verviers	Remise en état du plancher et du plafond du gymnase	SA MENUISERIE KEPPENNE de Oreye	24.952,00 €	735/25600/273000
2022-08977	16/12/2022	HEPL - Site Campus La Reid	Renouvellement de l'alimentation incendie et eau potable	SA DETEM de Waimes	31.247,08 €	741/28020/273000
2022-09050	16/12/2022	IPEA La Reid	Remplacement du système de détection incendie	SA CHARLIER-NUMELEC de Fléron	97.212,80 €	708/23400/273000

2022-09059	16/12/2022	Site de Bavière - Pôle des Savoirs	Fourniture et pose de signalétique	RL DVSU	42.885,35 €	104/B003-05-01/240000
2022-09062	16/12/2022	IPES de Seraing	Remplacement du montage de la cuisine	SA KONE de Bruxelles	51.490,00 €	735/25000/273000
2022-09128	16/12/2022	Site de Bavière - Pôle des Savoirs	Acquisition, en ce compris la pose, de fournitures diverses destinées à équiper les loges et les sanitaires ainsi que la salle polyvalente et les bureaux Lot 1 "Miroirs rectangulaires à coller"	SRL DUCHAINE ET FILS VITRERIE	6.485,30 €	104/B003-05-01/240000
2022-09128	16/12/2022	Site de Bavière - Pôle des Savoirs	Acquisition, en ce compris la pose, de fournitures diverses destinées à équiper les loges et les sanitaires ainsi que la salle polyvalente et les bureaux Lot 2 "Tentes et pendants de scène ignifugés - Stores occultants à enrouleur"	SRL MAISON BOULANGER	18.262,62 €	104/B003-05-01/240000
2022-09234	16/12/2022	Site Bavière	Installation HVAC de la cuisine dans le cadre de la construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises	SRL ALTHEAS de Thimister-Cleront	11.616,50 €	767/B003-05-01/273000
2022-09253	16/12/2022	Site Bavière	Adaptation de l'installation électrique de la salle d'exposition du Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises	SA KLINKENBERG de Milmort	81.549,57 €	767/B003-05-01/273000
2022-09255	16/12/2022	Site Bavière	Agencement de l'espace cafétéria au Pôle des Savoirs et à la Pépinière d'Entreprises	SA MENUISERIE KEPPENE de Oreye	139.766,43 €	767/B003-05-01/273000
2022-09314	16/12/2022	Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid	Installation d'un neutralisateur de pH aux deux arrivées d'eau	SRL ALTHEAS de Thimister	53.032,43 €	732/22100/273000

DOCUMENT 22-23/AB/07 : AMENDEMENT BUDGÉTAIRE : MODIFICATION DE LA TAXE SUR LES AGENCES BANCAIRES.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/AB/07 a été soumis à l'examen de la 5^e Commission.

M. Jean-Claude MEURENS, Deuxième Vice-Président, fait rapport sur celui-ci au nom de la 5^e Commission, laquelle invite l'Assemblée à ne pas l'adopter par 3 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial, et M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, interviennent successivement à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR
- Vote contre : le groupe ECOLO
- S'abstiennent : le groupe PTB et le groupe Les Engagés-CSP

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

DOCUMENT 22-23/134 : RÉINTÉGRATION DANS LE CIRCUIT ADMINISTRATIF DE LA MOSQUÉE FATIH DE SAINT-NICOLAS – AVIS FAVORABLE.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/134 a été soumis à l'examen de la 5^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 5^e Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 10 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^e Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret du 18 mai 2017 du Gouvernement wallon relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel du culte ;

Vu le courriel du SPW proposant la réintégration dans le circuit administratif de la Mosquée FATIH de Saint-Nicolas en 2024 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen de ladite demande que toutes les interventions provinciales antérieures ont été totalement justifiées par des dépenses liées à la pratique du culte, le service ne voit aucune objection à la proposition du SPW.

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur la demande du SPW quant à la réintégration de la Mosquée FATIH de Saint-Nicolas dans le circuit administratif en 2024.

En séance à Liège, le 16 février 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023.

7. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 17h20'.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,


Pierre BROOZE

Le Président,


Jean-Claude JADOT.

8. SÉANCE À HUIS CLOS

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil provincial, M. le Président prononce le huis clos pour la suite des travaux de ce jour.

DOCUMENT 22-23/131 : DÉSIGNATION D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DU DÉPARTEMENT SCIENCES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES À LA HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Considérant qu'il y a lieu de titulariser pour un mandat de cinq ans, à partir du 1^{er} mars 2023, l'emploi de Directeur(trice) du département Sciences économiques et juridiques de la Haute École de la Province de Liège ;

Vu le cadre du personnel de la Haute École ;

Vu les décrets de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Écoles organisées ou subventionnées et du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles par la Communauté française ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 fixant les procédures d'élection des Directeurs-Présidents et des Directeurs de catégorie des Hautes Écoles organisées et subventionnées par la Communauté française ;

Vu le règlement relatif aux élections des Directeurs de catégorie et du Directeur-Président de la Haute École de la Province de Liège adopté par le Conseil provincial le 28 mai 2020 ;

Attendu qu'une seule candidature admissible a été retenue suite à l'appel lancé parmi le personnel enseignant de la Haute École de la Province de Liège et à l'application de l'article 23 du règlement adopté le 28 mai 2020 ;

Vu la candidature de :

Madame Laurence SONAGGERE née le 12 novembre 1976 et domiciliée à Jeneffe ;

elle est titulaire d'une licence en langues germaniques et elle a obtenu son CAPAES le 23 octobre 2012 ;

elle est entrée en fonction dans l'Enseignement provincial le 1^{er} septembre 2005 en qualité de Professeur à titre temporaire dans l'enseignement secondaire de Plein Exercice ;

elle a exercé sans interruption les fonctions de Professeur dans divers établissements d'enseignement secondaire, ensuite les fonctions de Maître-assistante à la Haute Ecole de la Province de Liège à partir du 19 mars 2010 ;

elle a été nommée à titre définitif le 1^{er} avril 2010 en qualité de Professeur à temps plein en détachement dans l'enseignement supérieur (HEPL) ;

elle a été nommée à titre définitif le 15 septembre 2013 en qualité de Maître assistante à temps plein à la Haute École de la Province de Liège ;

elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « BON » lui attribué par son Collège en date du 12 décembre 2013 ;

elle bénéficie d'une ancienneté de service de 5093 jours (au 31/08/2022) ;

Attendu que Madame Laurence SONAGGERE a fait l'objet d'une audition par la Commission le 17 janvier 2023, conformément à l'article 29 du règlement relatif à l'élection des membres directeurs de la Haute École de la Province de Liège ;

Attendu que 70 membres du personnel ont pris part au vote organisé le 23 janvier 2023, exprimant 66 votes valables et que Madame Laurence SONAGGERE a obtenu 45 suffrages (nombre d'abstentions : 21) ;

Vu l'avis favorable rendu par ladite Commission quant aux aptitudes requises pour remplir la fonction de Directeur(trice) du département Sciences économiques et juridiques à la Haute École de la Province de Liège dans le chef de Madame Laurence SONAGGERE ;

Vu qu'à la date du 27 janvier 2023, aucune plainte relative à une quelconque irrégularité dans l'organisation et le déroulement de l'élection n'a été introduite ;

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation de Madame Laurence SONAGGERE en qualité de Directrice du département Sciences économiques et juridiques à la Haute École de la Province de Liège tenant compte que l'intéressée a obtenu un nombre de suffrages suffisants et de l'avis rendu par la Commission d'audition ;

Vu les dispositions légales et réglementaires précitées ;

Procède, en conclusion, par scrutin secret, à la désignation pour un mandat de cinq ans, renouvelable, d'un directeur(trice) à temps plein du département Sciences économiques et juridiques de la Haute Ecole de la Province de Liège ;

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

50 membres prennent part au vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre d'abstentions : 9
- votes valables : 50
- majorité absolue : 26

Madame Laurence SONAGGERE obtient 40 OUI et 1 NON.

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Madame Laurence SONAGGERE est désignée, pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en qualité de Directrice du département Sciences économiques et juridiques de la Haute École de la Province de Liège, à dater du 1^{er} mars 2023.

Article 2. – La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement provincial et à la Communauté française, pour disposition.

En séance à Liège, le 16 février 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.